

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 03385

Numéro SIREN : 389 502 253

Nom ou dénomination : ELVIA Printed Circuit Boards

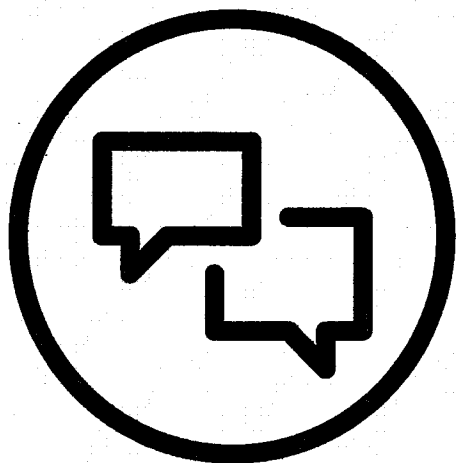
Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2018 sous le numéro de dépôt 2215

ELVIA PRINTED CIRCUIT BOARDS

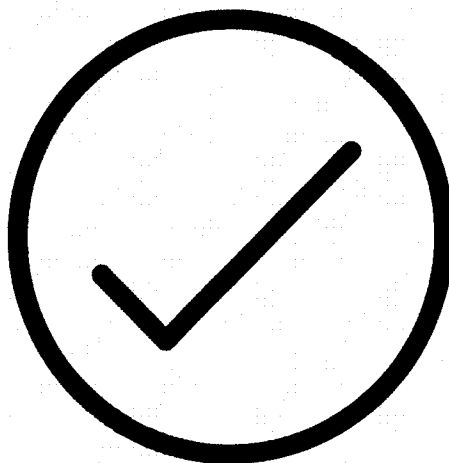
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 4.087.500 €
Siège social : Avenue d'Ochsenfurt

50200 COUTANCES

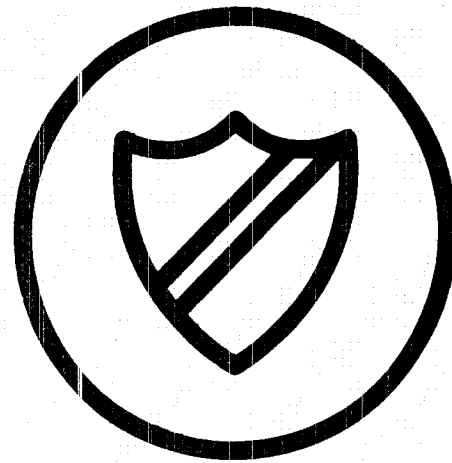
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2017**



Écoute



Certification



Risque

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **société ELVIA PRINTED CIRCUIT BOARDS** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

TM4 9

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la valorisation des stocks, des autres dettes et des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

JM L

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DONVILLE LES BAINS,
Le 12 Juin 2018

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :
IN EXTENSO SECAG



Jean-Max YVER



Jean-Yves MERCIER

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

JMM

8

Bilan Actif

ELVIA-PCB

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 27/03/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	903 544	823 366	80 178	75 957
Fonds commercial	57 615		57 615	57 615
Autres immobilisations incorporelles	297 539		297 539	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 258 698	823 366	435 332	133 572
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	9 268		9 268	9 268
Constructions	1 293 191	644 757	648 435	338 502
Installations techniques, matériel et outillage industriel	35 766 994	33 678 762	2 088 233	1 177 438
Autres immobilisations corporelles	1 424 740	1 327 009	97 732	121 397
Immobilisations en cours	591 383		591 383	142 682
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	39 085 578	35 650 527	3 435 051	1 789 288
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 233 111		2 233 111	2 233 111
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	493 057		493 057	517 012
TOTAL immobilisations financières :	2 726 168		2 726 168	2 750 123
ACTIF IMMOBILISÉ	43 070 444	36 473 893	6 596 551	4 672 983

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 803 285	158 291	1 644 994	1 539 741
Stocks d'en-cours de production de biens	1 849 338		1 849 338	1 667 967
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	2 938 502		2 938 502	2 982 894
Stocks de marchandises	314 541		314 541	202 866
TOTAL stocks et en-cours :	6 905 667	158 291	6 747 375	6 393 468
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	30 237		30 237	
Créances clients et comptes rattachés	3 686 474	91 061	3 595 413	3 721 689
Autres créances	4 864 146	75 000	4 789 146	3 361 223
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	8 580 857	166 061	8 414 796	7 082 912
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 466 576		4 466 576	3 650 999
Charges constatées d'avance	62 297		62 297	83 230
TOTAL disponibilités et divers :	4 528 873		4 528 873	3 734 229
ACTIF CIRCULANT	20 015 396	324 353	19 691 044	17 210 609

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	328		328	20 089

TOTAL GÉNÉRAL	63 086 168	36 798 246	26 287 922	21 903 681
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

ELVIA-PCB

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 27/03/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES		Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé 4 087 500	4 087 500	4 087 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		408 750	408 750
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		66 736	66 736
Autres réserves		5 173 173	3 543 343
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		2 196 571	1 629 830
TOTAL situation nette :		11 932 729	9 736 158
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		8 462	16 924
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		116 403	172 620
CAPITAUX PROPRES		12 057 594	9 925 702
Produits des émissions de titres participatifs		187 500	375 000
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES		187 500	375 000
Provisions pour risques		178 328	397 599
Provisions pour charges		1 084 184	1 293 981
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 262 512	1 691 580
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires		210 288	37 600
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 318 670	1 988 618
Emprunts et dettes financières divers			
TOTAL dettes financières :		1 528 958	2 026 218
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 398 417	3 918 686
Dettes fiscales et sociales		3 001 889	2 892 059
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		791 798	49 365
Autres dettes		1 516 737	1 024 541
TOTAL dettes diverses :		9 708 841	7 884 651
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		1 506 400	
DETTES		12 744 199	9 910 870
Ecarts de conversion passif		36 117	528
TOTAL GÉNÉRAL		26 287 922	21 903 681

Compte de Résultat (Première Partie)

ELVIA-PCB

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 27/03/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
Ventes de marchandises	1 979 002	2 489 008	4 468 009	4 751 978
Production vendue de biens	13 609 876	4 716 366	18 326 242	19 908 726
Production vendue de services	5 986 492		5 986 492	6 201 875
Chiffres d'affaires nets	21 575 370	7 205 374	28 780 744	30 862 579
Production stockée			136 979	110 076
Production immobilisée			143 353	
Subventions d'exploitation			27 001	128 376
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			3 342 044	454 495
Autres produits			25 372	104 974
PRODUITS D'EXPLOITATION			32 455 493	31 660 500
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			4 721 467	4 904 956
Variation de stock de marchandises			(111 676)	(1 838 425)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 977 739	5 632 454
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(81 682)	2 017 610
Autres achats et charges externes			8 271 254	7 017 807
TOTAL charges externes :			18 777 102	17 734 402
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			969 055	991 951
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			8 147 597	8 309 403
Charges sociales			3 228 089	3 297 399
TOTAL charges de personnel :			11 375 687	11 606 802
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			570 437	642 533
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			18 394	111 088
Dotations aux provisions pour risques et charges			153 112	192 989
TOTAL dotations d'exploitation :			741 943	946 609
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			53 249	188 001
CHARGES D'EXPLOITATION			31 917 036	31 467 765
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			538 457	192 735

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ELVIA-PCB

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Édition du 27/03/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	538 457	192 735
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 589 454	1 400 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	117	35 300
Reprises sur provisions et transferts de charges	20 089	54 923
Différences positives de change	16 677	52 316
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 626 338	1 542 539
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	10 360	156 200
Intérêts et charges assimilées	72 818	80 295
Différences négatives de change	142 540	101 968
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	225 718	338 464
RÉSULTAT FINANCIER	1 400 620	1 204 075
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 939 076	1 396 810
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	107 396	75 155
Produits exceptionnels sur opérations en capital	54 587	124 208
Reprises sur provisions et transferts de charges	272 453	208 315
	434 436	407 678
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	290 683	274 483
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	48 117	119 715
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	85 826	29 656
	424 626	423 855
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	9 809	(16 177)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(247 685)	(249 197)
TOTAL DES PRODUITS	34 516 266	33 610 716
TOTAL DES CHARGES	32 319 695	31 980 886
BÉNÉFICE OU PERTE	2 196 571	1 629 830

Annexe au bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2017**, avant répartition, dont le total est de **26 288** Milliers d'Euros et **Annexe au compte de résultat** de l'exercice dégageant un bénéfice de **2 197** Milliers d'Euros.

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la **période du 01 Janvier 2017 au 31 décembre 2017**.

Les notes et tableaux, présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Milliers d'Euros (sauf notes 15 et 18 exprimées en euros).

La présentation adoptée se décompose en cinq parties qui font chacune l'objet d'un chapitre :

Chapitre I	:	Faits Caractéristiques de l'exercice
Chapitre II	:	Principes, règles et méthodes comptables
Chapitre III	:	Notes sur le bilan
Chapitre IV	:	Notes sur le compte de résultat
Chapitre V	:	Informations Complémentaires.

- CHAPITRE I – FAITS CARACTERISTIQUES de L'EXERCICE -

Elvia PCB a 3 sites industriels

- COUTANCES, site principal
- BELLEGARDE et CHOLET, sites secondaires.

Poursuite Plan de continuation « CIREA »

- Suite au jugement du Tribunal de Commerce du 9 septembre 2011 ayant adopté le plan de continuation de la société CIREA, le passif antérieur au redressement judiciaire continue d'être réglé aux tiers par CIREA (désormais ELVIA) selon les modalités d'une option selon laquelle le remboursement de la créance admise se fait à hauteur de 100% sur 10 ans.

Evènements significatifs de l'exercice

En avril 2017, un incendie a détruit la ligne de dorure sur le site de Coutances.
La dorure a été réalisée par Bree.
La nouvelle ligne de dorure a été mise en route en septembre 2017.

Evènements postérieurs à la clôture

- Aucun évènement significatif susceptible d'avoir un impact sur les comptes sociaux n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice

- CHAPITRE II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice, et notamment le règlement n° 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 complété des règlements subséquents.

- **Les immobilisations incorporelles et corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements sont calculés dans les limites admises par la réglementation fiscale suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue du bien.

Dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2015-06 modifiant le plan comptable général pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, l'entreprise considère que l'usage de son fonds de commerce n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale, déterminée suivant des critères de rentabilité économique, ou à la valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant. Au 31 décembre 2017, le test de dépréciation opéré a permis de s'assurer de l'absence de dépréciation à constater sur ce fonds commercial inscrit à l'actif au 31 décembre 2017.

- **Les participations, autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement.** La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- **Les stocks** de matières premières et matières consommables sont évalués au coût standard, ajusté par activation des écarts entre réel et standard de façon globale. Les stocks sans besoin commercial ou production et à faible rotation sont dépréciés de 50% à 100%. Il en est de même en cas d'événement particulier (évolutions technologiques par exemple). Les stocks en consignation font l'obligation d'un achat si la consommation n'est pas intervenue dans l'intervalle de 12 semaines à compter de la livraison. Le montant de fin d'exercice est précisé dans les éléments figurant hors bilan de cette annexe. Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de vente sur lequel est pratiqué un abattement global afin de ramener la valeur du stock au coût de production. Pour les produits finis avec intention de livraison, il est tenu compte des révisions de prix de l'année suivante affectant le carnet de commande. Une provision pour marge négative est constatée si tel est le cas. Pour les produits finis sans intention de livraison à compter de 2015, la valorisation est faite au coût de production soit 85% de la valeur brute. Est appliqué à ce coût de production, la probabilité de

vente la plus pessimiste constatée lors des 3 dernières années. Ces produits finis sans intention d'être livrés ont été valorisés à hauteur de 20.85 % et comptabilisés pour une valeur de :

- 961K€ en 2015
- 1 122K€ en 2016
- 1 249K€ en 2017

Les stocks en-cours sont valorisés au prix de vente également par contre, il est tenu compte du stade d'avancement des produits en atelier et de la spécificité de notre activité dont le rebut est connu lors du test final. Il est appliqué un pourcentage de déchet statistique venant en diminution de ces stocks, l'abattement pour frais non incorporables venant ensuite.

- **Les créances** sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- **Les dettes** sont valorisées à leur valeur nominale.
- **Les provisions réglementées** figurant au bilan comprennent :
 - La différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques. (Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif)
 - La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.
- **Les opérations en devises** sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, les créances, les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.
La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est enregistrée au bilan en « écart de conversion ».
Les pertes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.
- **Site classé** : Le classement du site fait l'objet d'une autorisation en cours de validité.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) :

- Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté au compte 454501 – compte courant Intégration Fiscale pour un montant de 379 230 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel.
- Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 379 230 euros.
- Au cours de l'exercice, l'entreprise a utilisé le produit du CICE pour financer son activité dans un contexte économique difficile.

CHAPITRE III - NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**1A - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles**

(en milliers d'euros)	Au 31/12/16	Augmen tation / Dotation	Diminution / Reprise	Au 31/12/17
Montants bruts	934	325		1 259
Amortissements	-800	-23		-823
Montants nets	134	302	0	436

1B - Méthodes et durées d'amortissement pratiquées

Libellé	N° de compte amortissement	Type	Durée	coefficients	Taux
Concessions-Brevets-Licences					
Concessions-Brevets	280500	linéaire	3		33,33
Licences	280510	linéaire	3		33,33
Logiciels	280520	linéaire	3		33,33

La durée d'amortissement des licences et logiciels peut varier entre 1 et 3 ans en fonction de la nature des biens. Nous pouvons exceptionnellement opter pour une durée plus longue que 3 ans pour des investissements plus conséquents (exemple : ERP)

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**2A - Valeurs brutes**

BRUT (en milliers d'euros)	Au 31/12/16	Acquisitions Créations	Virements de poste à poste	Apports, cessions et mises hors service	Au 31/12/17
Terrains	9				9
Constructions	924	369			1 293
Installations techniques, matériels et outillages industriels	35 374	1 367		-974	35 767
Autres immobilisations corporelles	1 554	53		-183	1 424
Immobilisations corporelles en cours	143	502	-53		592
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	0				0
TOTAL VALEURS BRUTES	38 005	2 291	-53	-1 157	39 085

Ainsi qu'il a été indiqué au chapitre I, les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition ou au coût de production.

2B - Amortissements des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Au 31/12/16	Dotations de l'exercice	Apports	Reprises de l'exercice	Au 31/12/17
Terrains	0				0
Constructions	586	59			645
Installations techniques, matériels et outillages industriels	34 196	439		-957	33 679
Autres immobilisations corporelles	1 433	49		-156	1 326
TOTAL	36 215	548	0	-1 112	35 650

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements linéaires ou dégressifs déterminés selon la durée et les conditions d'utilisation des biens.
La valeur nette comptable obtenue après application de ces plans est économiquement justifiée.

Le tableau des méthodes et durées pratiquées est donné au paragraphe « 2C » suivant.

2C - Méthodes et durées d'amortissement pratiquées

Les méthodes et les durées d'amortissements ont été harmonisées au 01/01/2016.
L'amortissement dérogatoire n'est plus pratiqué pour les nouveaux biens à partir de cette date.

Libellé	N° de compte amortissement	Type	Durée	coefficients	Taux
Terrains					
Agencements Aménagement des terrains	281200	linéaire	10		10
Constructions					
Constructions	281310	linéaire	20		5
Installations générales	281350	linéaire	10		10
Agencement Aménagement des constructions	281350	linéaire	10		10
Agencement Aménagement des constructions/sol autrui	281450	linéaire	10		10
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Installations complexes spécialisées	281510	linéaire	3		33,33
Installations à caract-res spécifiques	281530	linéaire	3		33,33
Machines et matériels classiques	281540	linéaire	10		10
Appareils de mesure et de test	281541	linéaire	5		20
Matériel électronique	281541	linéaire	5		20
Machines Matériel à cde numérique	281542	linéaire	7		14,29
Matériel de manutention	281543	linéaire	7		14,29
Machine et matériel d'occasion	281541	linéaire	5		20
Matériel informatique de production	281544	linéaire	5		20
Outillage Industriel	281550	linéaire	5		20
Agencements, aménagements matériel et outillage	281570	linéaire	5		20
Autres immobilisations corporelles					
Installations générales/aménagements divers	281800	linéaire	5		20
Matériel de Transport	281820	linéaire	5		20
Matériel de transport d'occasion	281820	linéaire	4		25
Matériel et machine de bureau	281830	linéaire	5		20
Matériel Micro informatique	281830	linéaire	5		20
Matériel informatique autre	281830	linéaire	5		20
Mobilier	281840	linéaire	10		10

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

- Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
- Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/16	Augmentation / Dotation	Diminution / Reprise	Au 31/12/17
Autres participations	2 233			2 233
Prêts et autres immobilisations financières	517	245	-269	493
Montants Bruts	2 750	245	-269	2 726

NOTE 4 - AVANCES, ACOMPTES ET CREANCES

(en milliers d'euros)	Montants bruts	Dépréciation	Montants Nets	Dont effets à recevoir	Dont entreprises liées	Dont produit à recevoir	Dont montants à plus d'1 an
Avances et acomptes versés sur commandes	30		30				
Créances clients comptes rattachés	3 686	-91	3 595		2 640	163	107
Autres créances (exploitation et hors exploitation)	4 864	-75	4 789		3 501	713	60
TOTAL	8 581	-166	8 415	0	6 140	876	167

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les retards clients s'élèvent à 1 048 K€.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Elvia Printed Circuit Boards – Société par Actions Simplifiée au capital de 4 089 500 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France

Tel.: +33(0)2 33 76 32 00 – Fax: +33(0)2 33 76 32 01

In Extenso Secag

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

Le montant des créances titrisées est nul à la clôture.

Le poste « Autres créances » comprend le compte personnel et comptes rattachés, la taxe sur la valeur ajoutée, le compte d'impôts sur les sociétés, les comptes courants associés, les débiteurs divers et les indemnités d'assurance à recevoir.

NOTE 5 - DISPONIBILITES

Le montant de 4 467 k€ comprend, 0k€ d'effets remis à l'encaissement.

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

Capitaux au 31/12/16 après répartition

(En milliers d'euros)

Capital	4 088
Prime d'apport	
Réserve légale	409
Réserves réglementées	67
Autres Réserves	5 173
Report à nouveau	
Subventions d'investissements	17
Provisions réglementées	173
CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION AU 31/12/2016 :	9 926

Variations 2017

Capital	
Prime d'apport	
Réserve légale	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Résultat en instance d'affectation	2 197
Subventions d'investissements	-8
Variation des provisions réglementées	-56

Capitaux propres avant répartition au 31/12/2017 :	12 058
---	---------------

NOTE 7 - PROVISIONS**7 A : Provisions pour risques et charges et provisions réglementées**

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)	Au 31/12/16	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/17
Garanties données aux clients et risques techniques	142	125		130	148
Litiges	48	20		2	30
Pertes de change	20		21	0	0
Pensions et obligations similaires	1 294	243		33	1 084
Restructurations	0				0
Autres Provisions	187		187		0
TOTAL	1 692	387	208	165	1 262

PROVISIONS REGLEMENTEES (en milliers d'euros)	Au 31/12/16	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/17
Amortissements dérogatoires	173		65	9	116
TOTAL	173	0	65	9	116

La provision pour garantie couvre les risques statistiques maximums de retour de circuits.

La provision pour litiges concerne un prud'homme.

La provision pour pertes de change concerne le dollar US.

La provision pour pensions et obligations similaires concerne les indemnités de départ à la retraite et les médailles du Travail (voir note 18).

La provision de 187k€ relative au virement frauduleux a été reprise suite à la récupération des fonds en 2017.

7 B : Provisions pour dépréciation

	Au 31/12/16	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/17
Clients	125		46	11	91
Stocks et en-cours	182		31	7	158
Immobilisations financières	0				0
Autres	0			75	75
TOTAL	307	0	76	93	324

NOTE 8 – DETTES

(en milliers d'euros)	Dont Montant brut	Dont			Dont	Dont
		à 1 an au Plus	1 à 5 ans	dont + de 5 ans	Effets à payer	Entreprises liées
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédits	210	39	171			
Emprunts et Dettes Financières diverses	1 319	1 319				1 319
Avances et Acomptes reçus sur commande	0					
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	4 398	4 398			0	1 133
Dettes Fiscales et Sociales	3 002	3 002				
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés	792	792				
Autres Dettes	1 517	973	544			649
Produits constatés d'avance	1 506	1 506	0			0
TOTAL	12 744	12 030	714	0	0	3 100

Les autres dettes correspondent pour 653k€ aux dettes fournisseurs, sociales et fiscales avant redressement judiciaire.

Les produits constatés d'avance de 1 306K€ sont relatifs à l'incendie, ils correspondent pour 711k€ à des travaux qui seront réalisés en 2018, et pour 595k€ à l'indemnisation à recevoir de la perte d'exploitation.

- CHAPITRE IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT -

NOTE 9 - CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTABLE

(en milliers d'euros)	C.A. France		C.A. EXPORT DIRECT	
	2016	2017	2016	2017
TOTAL	23 730	21 575	7 132	7 205
		-9%		1%
% Répartition	77%	75%	23%	25%

(en milliers d'euros)	C.A.	
	2016	2017
TOTAL	30 863	28 781
	-7%	
% Répartition	100%	100%

NOTE 10 - CHARGES D'EXPLOITATION**A/ Achats de matières premières et autres approvisionnements, achats et charges externes**

Les charges correspondant à ces rubriques représentent un total de 18 776 K€ soit 58 % des produits d'exploitation et se décomposent en :

- achats de marchandises	4 721 K €
- variation des stocks marchandises	- 112 K €
- achats de matières premières	5 978 K €
- variation des stocks matières premières	- 82 K €
- autres achats et charges externes	8 271 K € (1)
(1) Dont 554 K € de location financière.	

B/ Charges de personnel

Elles sont de 11 376 K € soit 35 % des produits d'exploitation. Elles se rapportent à l'effectif suivant :

ELVIA PCB	31/12/2016	31/12/2017	moyenne 2017	INTERIM moyenne 2016	INTERIM moyenne 2017
Ingénieurs et cadres	37	41	39,0		
agents de Maîtrise	4	4	4,0		
Employés et Techniciens	74	66	70,0		
Ouvriers	131	103	110,0		
Total	246	214	223,0	10,6	9,0

NOTE 10B – PRODUITS D'EXPLOITATION

Les indemnités liées à l'incendie, reçues des assurances, sont comptabilisées en transfert de charges. Ce compte s'élève à 2 888k€ au 31 décembre 2017.

NOTE 11 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le résultat financier est de 1 401 K€.

Les produits financiers sont de 1 626K€ dont 1 550 K€ en provenance des dividendes des filiales.

Les frais financiers sont de 226 K€.

NOTE 12 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel est de 10 K€.

Les produits exceptionnels sur opérations en capital sont de 55 K€ et les charges exceptionnelles sur opérations en capital de 48 K€. Cela correspond à des cessions d'immobilisations.

Les autres produits exceptionnels se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 99 K€ de produits s/ exercices antérieurs
- ✓ 65 K€ amortissement dérogatoire
- ✓ 20 K€ reprises provisions risques sociaux
- ✓ 187 K€ reprises provisions fraude au président
- ✓ 8 K€ de Quote part subvention virée en résultat.

Les autres charges exceptionnelles se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 252 K€ de ruptures conventionnelles et licenciements
- ✓ 2 K€ de dotations litiges sociaux
- ✓ 9 K€ de dotations sur amortissement dérogatoire
- ✓ 75 k€ de dotations sur créances cession titres CIV Tunisie
- ✓ 30 K€ de charges s/ exercices antérieurs
- ✓ 9 K€ d'amendes pénales.

NOTE 13 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

La société étant en déficit, elle ne paye pas par conséquent d'Impôts sur les sociétés.

Les créances d'impôts (CIR ou Mecénat) sont de	248 k€
Le rappel d'Impot sur les sociétés:	0 k€
Le produit d'impôt sur les sociétés est donc de :	248 K€

NOTE 14 – CHARGES A PAYER, PRODUITS A RECEVOIR ET CONSTATES D'AVANCE

CHARGES A PAYER (en milliers d'euros)		Au 31/12/17
Nature des charges à payer		Montant
Marchandises et approvisionnements fournisseurs non facturés fin d'exercice		1 633
Emprunts et Dettes Financières Diverses		33
Salaires et assimilés à payer fin d'exercice		1 222
Charges sociales à payer		532
Impôts sur salaires à payer		189
Autres taxes à payer		80
Immobilisations à payer fin d'exercice		97
Avoirs à établir		811
TOTAL DES CHARGES A PAYER		4 599

PRODUITS A RECEVOIR (en milliers d'euros)		Au 31/12/17
Nature des Produits à recevoir		Montant
Factures à émettre		163
Avoirs à recevoir		11
Produits à recevoir divers		662
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		837

PRODUITS CONTATES D'AVANCE (en milliers d'euros)		Au 31/12/17
Nature		Montant
Produits d'Exploitation		1 506
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		1 506

CHARGES CONTATEES D'AVANCE (en milliers d'euros)		Au 31/12/17
Nature		Montant
Charges d'Exploitation		62
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		62

NOTE 15 – ACTIONNARIAT

Elvia Printed Circuit Boards est détenue à 100% par SOFIE SAS.

(en euros)	Au 31/12/17	
Rubrique	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	272 500	15,00 €
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	0	0,00 €
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0,00 €
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	272 500	15,00 €

NOTE 16 – ECART DE CONVERSION

Postes concernés K€	Ecart Actif	Ecart Passif
Créances d'exploitation	0	
Dettes d'exploitation		36

NOTE 17 – ELEMENTS HORS BILAN**A - Immobilisations en crédit-bail**

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 251	454	975	1 276
Autres immobilisations corporelles	225	44	44	181
TOTAL	2 476	497	1 019	1 457

B - Engagement de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulés	jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains						0	
Constructions						0	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	503	1 134	486	738		1 224	20
Autres immobilisations corporelles	52	52	65	128		193	1
TOTAL	555	1 186	551	866	0	1 417	22

C – Avals et suretésEngagements donnés :

Stocks de consignation

Fournisseurs

350 k€

NOTE 18– ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La provision pour charge de 1 084K € correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite et aux engagements concernant les médailles du Travail. La provision pour indemnités de départ à la retraite est calculée sur une base actuarielle fonction de l'ancienneté, des rémunérations et probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite. L'hypothèse retenue est celle d'un départ volontaire à 67 ans selon la méthode rétrospective. Il en est de même pour la médaille objet de notre accord d'entreprise.

- Taux d'actualisation utilisé 1.45 %
- Taux de rotation du personnel 1.00 %
- Taux de croissance des salaires 0.30 % hors inflation
- Taux d'inflation 0.50 %
- Table mortalité INSEE 2011

Pour la comptabilisation de la provision IDR, la société a opté pour la méthode dite « du corridor ». La variation de la provision liée à la variation du taux d'actualisation a été comptabilisée en dotation financière (pour 10 032 €), la partie de l'augmentation liée à la variation des autres paramètres reste comptabilisée en exploitation (dotation de 21 731 € et reprise de 235 452 €).

NOTE 19 - TABLEAU DES FILIALES

En euros	A&P LITHOS	BREE	CIRETEC	PLANTIN	MEREDIT
Forme juridique	SAS	SAS	SAS	SAS	GIE
% de détention	100%	100%	100%	100%	65%

En euros	A&P LITHOS	BREE	CIRETEC	PLANTIN	MEREDIT
Capital social	400 000	150 000	500 000	600 000	
Nombre de Parts	25 000	10 000	10 000	40 000	
Valeur de la part	16,00	15,00	50,00	15,00	
Capitaux propres	4 119 417	2 711 824	1 474 927	657 646	0
Chiffre d'affaires	12 816 140	17 486 123	10 132 886	6 786 762	1 319 645
Résultat net	1 054 600	731 525	58 208	-87 772	0
TOTAL DU BILAN ACTIF	7 332 696	6 600 098	5 539 092	3 480 922	3 303 692
Dont : Actif immobilisé	1 752 956	1 213 018	1 704 247	1 297 292	7 289
Actif circulant	5 547 171	5 343 806	3 803 223	2 176 102	3 296 403
- dont : Liquidités	1 073 907	422 051	242 935	118 095	208 303
Dont : compte courant	1 296 229	665 634	736 932	411 085	0
Compte de régularisation	32 569	43 274	31 622	7 528	0
TOTAL DU BILAN PASSIF	7 332 696	6 600 098	5 539 092	3 480 922	3 303 692
Dont : Fonds propres	4 119 417	2 711 824	1 474 928	657 646	298 662
Provisions	15 000	1 500	0	27 111	0
Dettes financières	842 910	5 526	49 620	25 912	0
Autres dettes	2 351 902	3 858 812	4 014 544	2 767 208	3 005 030
Dont Compte Courant	2 824	361 883	1 485 670	0	0
Compte de régularisation	3 467	22 436	0	3 045	0

En euros	A&P LITHOS	BREE	CIRETEC	PLANTIN	MEREDIT
----------	------------	------	---------	---------	---------

NOTE 20 – CONSOLIDATION

La consolidation d'Elvia Printed Circuit Boards et de ses filiales, a été réalisée sous l'appellation « Groupe ELVIA ».

La société Elvia Printed Circuit Boards est également agrégée dans les comptes consolidés du « Groupe SOFIE- Avenue d'Ochsenfurt – 50211 Coutances- Siret N° 491 321 766 00017 ».

Elle est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale.

NOTE 21– INTEGRATION FISCALE

Elvia Printed Circuit Boards fait partie du groupe d'intégration fiscale de SOFIE à effet du 1^{er} janvier 2011.

L'impôt calculé par la filiale et versé à SOFIE résulte de l'application des barèmes de l'impôt sur les sociétés comme si elle était imposé séparément.

Note 21 – RECOURS à l'AFFACTURAGE

L'en cours d'affacturage à la clôture est de 1 683 K€

Le dépôt de garantie est de 377 K€.

*****FIN du DOCUMENT*****

Elvia Printed Circuit Boards
Société par Actions Simplifiée au capital de 4 087 500 €
Siège social : Avenue d'Ochsenfurt – 50200 Coutances- France - 389 502 253 RCS
Coutances

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 22 Juin 2018**

L'an 2018, le 22 Juin à 14 heures 00 minutes,

L'associée unique de la société par Actions Simplifiée au capital de 4.087.500 Euros, divisé en 272.500 actions de 15 Euros chacune,
Dénommée et domiciliée dans la feuille de présence dont il sera parlé ci-après,
S'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège à COUTANCES (50200) – Avenue d'Ochsenfurt, sur convocation faite par le Président, suivant lettre adressée le 04 Juin 2018 à l'associée unique, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de Gestion du Président, sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice, rapports du commissaire aux comptes, sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Discussion et approbation desdits comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions ou opérations relevant de l'article L 227-10 selon rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Augmentation de Capital en application de l'article L225-129 VII et délégation à donner au Président ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par l'associé en entrant en séance. Il n'a pas été annexé de pouvoir.

L'Assemblée Générale procède à la constitution de son Bureau.

Elle est présidée par Monsieur Bruno CASSIN, Président.

Il n'est pas désigné de scrutateur en présence d'un associé unique.

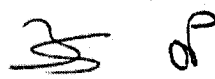
Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Olivier PITRAYES qui accepte et prend place au Bureau en cette qualité.

Le Bureau se trouvant ainsi régulièrement constitué, le Président déclare la séance ouverte et donne connaissance à l'assemblée de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau et qui permet de constater que 1 associé possédant les 272 500 actions sur les 272 500 composants le capital social est présent.

Le quorum est atteint l'associé unique possédant 100 % des actions.

Monsieur Le Président accueille Monsieur Patrick BACQUART, Monsieur Pascal LENORRY et Monsieur Frédéric LEROSIER, convoqués à la présente assemblée en qualité de représentants du Comité d'Entreprise. Il est rappelé que les représentants sont soumis à une obligation de confidentialité à l'égard des délibérations de l'assemblée et des informations communiquées pendant celle-ci.

Le président remercie également leur présence de Monsieur Jean-Yves MERCIER, Monsieur Jean-Max YVER et Madame Karine FRASNETTI du cabinet IN EXTENSO SECAG, Commissaires aux comptes.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée les pièces suivantes:

- Les copies des lettres de convocation adressées à l'associé unique ;
- La copie et avis de réception de la lettre recommandée adressée au Commissaire aux comptes le 04 Juin 2018 ;
- La copie de la convocation remise en mains propres au représentant des salariés le 04 Juin 2018 ;
- La feuille de présence de l'assemblée, à laquelle il n'est pas annexé de pouvoir ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2017 des comptes sociaux d'une part et des comptes consolidés d'autre part ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions ou opérations relevant des articles L 227-10 du Nouveau Code de commerce ;
- Le rapport de gestion du Président des comptes sociaux d'une part et des comptes consolidés d'autre part ;
- Le texte du projet des résolutions présentées à l'assemblée ;
- La liste des associés nominatifs ;
- Un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par le Code de commerce qui doivent être communiqués à l'assemblée, ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

Le Président fait connaître à l'assemblée que la société n'a reçu, émanant de son associé unique, aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de projet de résolutions.

Sur l'invitation de Monsieur le Président, il est successivement donné lecture à l'assemblée de l'ordre du jour, du rapport de gestion et des rapports des commissaires aux comptes.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Président et les **comptes sociaux** arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et se traduisant par un **bénéfice** de 2 196 571 Euros.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.



Deuxième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Président et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et se traduisant par une bénéfice de 2 443 227 Euros.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 2 196 571 Euros de la façon suivante :

Autres Réserves	2 196 571	Euros
Total	2 196 571	Euros

Le poste «Autres réserves» s'élève ainsi à 7 369 744 euros contre 5 173 173 Euros.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, conformément à la loi, constate, le versement de dividendes au cours des trois derniers exercices comme suit :

Années de Paiement	Exercice clos	Distribution Globale	Abattement de 50 % ou 40 %	Sans Abattement
2017	31/12/2016	0 €	0,00 €	0 €
2016	31/12/2015	0 €	0,00 €	0 €
2015	31/12/2014	0 €	0,00 €	0 €

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions ou opérations relevant des articles L 227-10 du Nouveau Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Sixième résolution

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, et constatant que le capital social est entièrement libéré, propose, afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, de procéder à une augmentation du capital social en numéraire de 122 625 euros par la création de 8 175 actions nouvelles de 15 euros de valeur nominale chacune à libérer intégralement en numéraire, par versements en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société.

En cas d'adoption de la présente résolution, cette décision entraîne renonciation expresse, par les associés, à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires.

En cas d'adoption de la présente résolution, L'Assemblée Générale confère au Président tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et réaliser l'augmentation du capital social qui en découle, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à cet effet :

- De réaliser, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-1 du Code du travail et dans un délai maximum de dix-huit mois à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents au PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires sera supprimé.
- De fixer les conditions notamment d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution,
- Arrêter les conditions de l'émission,
- Décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et les modalités de chaque émission,
- Fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres,
- Arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
- Constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie,
- À sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,

D'une manière Générale, prendre toutes mesures, pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

Cette résolution est formellement rejetée par l'associé unique.



Septième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt, partout où besoin sera, prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

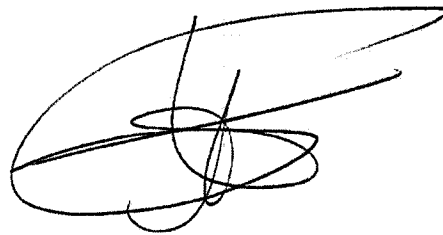
Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures 00 minutes.

Le Président



Le Secrétaire



EXEMPLAIRE PAR DUPLICATION
CERTIFIÉ CONFORME

